

l'eau, ce qui engendrait des consommations négatives. Certains réducteurs de pressions produisaient des sifflements insupportables lorsque le robinet fonctionnait. A notre demande, Istia est intervenu et ces différents problèmes semblent réglés. Lors du 1^{er} relevé, il a été noté certaines consommations d'eau froide « anormalement élevées » sur 14 compteurs. Les propriétaires ont été avertis, 10 d'entre eux se sont manifestés, et 8 fuites ont été détectées (surtout de chasse d'eau). Le conseil syndical se félicite que la pose des compteurs permette ainsi de diminuer le gaspillage de l'eau, ce qui était un des objectifs de ces travaux. Un 2^e relevé vient d'être effectué. Nous attendons les chiffres et les alertes éventuelles afin d'intervenir immédiatement.

5. Travaux paliers Ø Électricité Devant les appartements 6 et 7, un spot de 3w a été posé au 25^e, et celui-ci semble convenir. Conformément aux remarques émises lors de l'Assemblée Générale, un devis a été demandé pour les locaux vide-ordures. Un globe avec détecteur de présence intégré sera installé. Le devis étant inférieur à 5 000 €, ces travaux ne nécessitent pas le vote d'une résolution en Assemblée Générale. Ces locaux vide-ordures sur les paliers seront donc équipés pendant les travaux qui débuteront le lundi 22 juin. Ø **Moquette et peinture** Fin août, le 25^e étage sera refait pour moitié en bleu et pour moitié en rouge, avec la peinture assortie. Tout un chacun pourra ainsi se faire une bonne idée du rendu des deux options. Il y aura un vote organisé début septembre, sur une période de 10 jours, avec urne et émargement. 1 vote par propriétaire (si le propriétaire a un locataire et souhaite lui donner un pouvoir pour ce vote, c'est évidemment possible). Le dépouillement sera fait en présence de deux membres du conseil syndical et deux copropriétaires volontaires.

6. Compte rendu des visites de la maquette du projet d'extension Une soixantaine de visiteurs (résidant à Béryl) se sont manifestés et leurs commentaires sont favorables. Vers la mi-juillet, 3 ou 4 projets sur les 19 actuels seront retenus. En janvier 2016, le choix sera fait, et il y aura ensuite un an pour les enquêtes d'utilité publique. Les résidents de la tour doivent rester vigilants car il semble qu'il y ait des projets qui, s'ils étaient retenus, seraient tout à fait déplaisants (un bâtiment de 7 étages entre la tour et l'avenue, par exemple) et porteurs de fortes moins-values pour les appartements, sans parler du désagrément de vivre derrière un mur, pour les appartements situés entre les niveaux 4 et 7. Il faudra donc, le moment venu, faire entendre la voix des riverains, par l'intermédiaire d'une présence massive dans les comités de quartiers lorsqu'ils débattront du sujet. Nous vous tiendrons informés des dates.

7. Achat d'un défibrillateur M. Sultan a mené une étude de marché. Plusieurs options sont possibles : § l'appareil basique, qui parle, qui bipie lorsque les piles ou autres sont à changer, et qui offre une clé USB avec un film pour la formation pour 1 500 € ; § le haut de gamme, qui comporte en plus un écran couleur qui permet de voir en temps réel les gestes à accomplir, et qui coûte 2 500 €. Mme Bayon suggère de confier le dossier à M. Phoudiah (Nexity).

8. Les travaux VMC et le calorifugeage Le ramonage des gaines horizontales de VMC n'a jamais été fait, et les problèmes de variation d'aspiration viennent en grande partie de là. Mme Bayon et Monsieur Phoudiah ont pu coordonner les deux interventions (VMC+calorifugeage) pour qu'elles se fassent au même moment dans les appartements. Les résidents ont été priés d'être présents au moment de l'intervention, sinon de confier leur clé à un voisin pouvant surveiller les travaux. En dernier recours, c'est M. Binsse, assisté de membres du conseil syndical qui devait opérer cette surveillance. Les travaux se sont déroulés dans plusieurs appartements en même temps.

Hervé Thermique, lors du ramonage, a recensé les bouches d'aération non conformes. Cette société proposera une bouche conforme avec la pose comprise ou non. Libre à chacun d'acheter sa propre bouche, mais en ayant fait valider par un sachant (M. Binsse ou Hervé Thermique). En tous cas, le remplacement sera obligatoire si la bouche a été déclarée non conforme.*

La séance est levée à 20h20

Prochaine séance le 6 octobre à 17h30

*Complément d'information après travaux (le 21/06) Sur 242 appartements, seuls 3 n'ont pas pu être traités en raison de l'absence du résident et de son refus de confier ses clés à Monsieur Binsse. C'est fort regrettable car pour ce type d'intervention il était nécessaire que tous les appartements soient accessibles. Le calorifugeage devrait entraîner des économies d'énergie pour chauffer l'eau. Le nettoyage de toutes les gaines de VMC et le changement des bouches HS devraient permettre à Hervé Thermique d'équilibrer l'ensemble pour assurer à chacun une meilleure aspiration (hygiène et sécurité). Mais les techniciens ont pu intervenir dans 239 appartements, ce qui est remarquable. Le CS tient à remercier les résidents pour leur bonne volonté et leur coopération, ainsi que Monsieur et Madame Binsse pour leur participation efficace et active.

Normal	0	21	false	false	false	FR	X-NONE	X-NONE
--------	---	----	-------	-------	-------	----	--------	--------

```
/* Style Definitions */ table.MsoNormalTable {mso-style-name:"Tableau Normal"; mso-tstyle-rowband-size:0; mso-tstyle-colband-size:0; mso-style-noshow:yes; mso-style-priority:99; mso-style-parent:""; mso-padding-alt:0cm 5.4pt 0cm 5.4pt; mso-para-margin:0cm; mso-para-margin-bottom:.0001pt; mso-pagination:widow-orphan; font-size:10.0pt; font-family:"Calibri",sans-serif;}
```